

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

SETH SARL — ÉLEVAGE • COACHING • DAYCARE

Version 3.0 — Juillet 2026 — Claude Donskoff — Nouvelle-Calédonie

« Une empreinte dans votre vie »

ARTICLE 1 — PARTIES CONTRACTUELLES

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre :

LE PRESTATAIRE : SETH SARL au capital de 100 000 francs CFP, RIDET n° 1 053 032.002, représentée par Madame Claude DONSKOFF, ci-après dénommée « le Prestataire » ou « SETH SARL ».

LE CLIENT : Toute personne physique, ci-après dénommée « le Client », souscrivant aux services proposés par SETH SARL.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV et les accepte sans réserve lors de toute commande.

ARTICLE 2 — DOMAINE D'INTERVENTION ET PRESTATIONS

SETH SARL, dirigée par Claude DONSKOFF, Éducatrice canine diplômée et Balanced Trainer, propose les services suivants :

2.1 ÉDUCATION & DRESSAGE CANIN

- Éducation de base pour chiots (2 à 6 mois)
- Rééducation comportementale
- Préparation aux expositions canines
- Forfaits « Board and Train » (éducation intensive)
- Balades éducatives individuelles et collectives (pack walks)
- Cours techniques d'obéissance avancée

2.2 COACHING HUMAIN

- Accompagnement typologique personnalisé (MBTI/Ennéagramme)
- Accompagnement phobie du chien (enfants et adultes)
- Accompagnement deuil animalier

2.3 DOGGY DAYCARE

- Garderie canine structurée avec activités éducatives
- Transport sécurisé en véhicule équipé
- Socialisation et régulation comportementale
- Forfaits mensuels et accueils ponctuels

2.4 ÉLEVAGE

- Élevage sous affixe officiel FCI « Des All Is Seth »
- Spécialisation Cane Corso et Rottweiler, développement Volpino

ARTICLE 3 — CONDITIONS TARIFAIRES

3.1 TARIFS ET TAXES

- Les tarifs des prestations sont communiqués au Client avant toute inscription (Messenger, site lessethnc.com, ou grille tarifaire transmise directement)
- Prix exprimés en Franc Pacifique (CFP) et soumis à la TGC au taux de 6%
- Tarifs susceptibles de modification sans préavis

3.2 MODALITÉS DE PAIEMENT

SERVICES ÉDUCATION & COACHING :

- Le règlement s'effectue en totalité à la signature du devis
- Possibilité de paiement en deux chèques distincts : un premier chèque correspondant à la moitié du montant total sera encaissé au début des cours, tandis que le second chèque, équivalent à l'autre moitié, sera encaissé au début du mois calendaire suivant la signature du devis

DOGGY DAYCARE :

- Premier mois : paiement à l'inscription
- Mois suivants : règlement avant le 10 du mois en cours, de préférence par virement bancaire
- Le prélèvement automatique pourra être proposé ultérieurement ; les modalités seront communiquées au Client lors de sa mise en place
- La place en daycare est réservée au Client : le paiement mensuel garantit cette réservation, indépendamment de la fréquentation effective. Toute suspension s'effectue dans les conditions convenues avec le Prestataire

3.3 RETARD DE PAIEMENT

En cas de retard de paiement, le Prestataire se réserve le droit de :

- Suspendre immédiatement les prestations
- Engager une procédure de recouvrement contentieux
- Appliquer les pénalités légales de retard

ARTICLE 4 — RÉSERVATIONS ET PLANNING

4.1 RÉSERVATION

- Réservations via Messenger (Les Seth) ou le formulaire d'inscription en ligne
- Réservation confirmée uniquement après validation du Prestataire

4.2 MODIFICATION DE PLANNING

- Modifications possibles jusqu'à 48h avant la prestation
- Demande à effectuer par Messenger ou email

ARTICLE 5 — ANNULATIONS ET REPORTS

5.1 DÉLAIS D'ANNULATION

- Doggy Daycare : 48h minimum (contraintes logistiques transport)
- Coaching et éducation : 24h minimum
- Annulation hors délai = séance décomptée du forfait

5.2 CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

REMBOURSEMENT INTÉGRAL du solde non utilisé en cas de :

- Décès de l'animal (sur présentation certificat vétérinaire)

- Maladie grave de l'animal empêchant la poursuite (certificat vétérinaire)
- Déménagement du client hors territoire calédonien (justificatif)

REMBOURSEMENT REFUSÉ en cas de :

- Convenance personnelle du client
- Abandon sans motif légitime

5.3 REPORTS EXCEPTIONNELS

Reports possibles uniquement pour :

- Maladie du client ou de l'animal (certificat médical/vétérinaire)
- Cas de force majeure (intempéries majeures, restrictions sanitaires)

ARTICLE 6 — VALIDITÉ DES FORFAITS

6.1 DURÉES DE VALIDITÉ

- Forfaits Chiots : utilisables avant les 7 mois révolus du chiot
- Doggy Daycare : validité 1 mois calendaire
- Autres forfaits : validité 3 mois à compter de la signature

6.2 EXPIRATION

- Passé le délai de validité, les séances non utilisées sont perdues sans remboursement
- Exception : possibilité de céder le forfait à un tiers avec accord préalable du Prestataire
- Prolongation exceptionnelle possible sur justificatif médical (client ou animal)

ARTICLE 7 — DOGGY DAYCARE — DISPOSITIONS SPÉCIALES

7.1 CONDITIONS D'ADMISSION

SANTÉ OBLIGATOIRE :

- Vaccination CHPL (Carré, Hépatite, Parvovirose, Leptospirose) à jour
- Vaccination toux du chenil fortement recommandée
- Traitement antiparasitaire (puces, tiques, vermifuge) à jour
- Contrôle visuel systématique à l'embarquement

COMPORTEMENT REQUIS :

- Chien sociabilisé, non agressif envers congénères et humains
- Stérilisation fortement recommandée pour une meilleure cohabitation
- Évaluation comportementale préalable obligatoire

7.2 EXCLUSIONS

EXCLUSIONS TEMPORAIRES :

- Femelles en chaleurs (interdites)
- Animal malade, fiévreux ou convalescent
- Diarrhées, vomissements, symptômes infectieux
- Parasites externes visibles
- Blessures non cicatrisées

EXCLUSIONS DÉFINITIVES après échange avec le propriétaire :

- Agressivité répétée envers chiens ou humains
- Comportement fugeur incorrigible
- Destruction volontaire et répétée
- Non-respect chronique des règles par le propriétaire

7.3 TRANSPORT

ORGANISATION :

- Véhicule équipé de cages sécurisées individuelles
- Points de récupération : Sainte-Marie (Espace municipal de Magenta), Belle Vie (parking Magenta Discount), Koutio, Savannah (parking Auchan), Fraisières de Païta, Arène du Sud
- Service de récupération à domicile disponible sur les secteurs desservis, moyennant un supplément selon la grille tarifaire en vigueur, sous réserve de validation du Prestataire
- Horaires communiqués selon planning chauffeurs
- Assurance professionnelle couvrant le transport

CLÉS, CODES D'ACCÈS ET DISCRÉTION :

- Dans le cadre de la récupération à domicile, le Client peut confier au Prestataire une clé, un badge ou un code d'accès. Ces éléments sont conservés de manière sécurisée, utilisés exclusivement pour la prise en charge et le retour de l'animal, et restitués sans délai à la fin de la relation contractuelle ou sur simple demande
- Le Prestataire et ses chauffeurs s'engagent à une stricte confidentialité sur toute information relative au domicile du Client (accès, configuration des lieux, habitudes, présence ou absence des occupants). Aucune de ces informations n'est divulguée à des tiers ni utilisée à d'autres fins que l'exécution de la prestation

RETARDS :

- Client absent au RDV matin : journée décomptée, report exceptionnel sur motif légitime
- Client en retard le soir : gestion avec chauffeur, exclusion possible si récidive

7.4 URGENCES VÉTÉRINAIRES

- Transport immédiat chez vétérinaire agréé
- Frais vétérinaires partagés 50/50 entre SETH SARL et propriétaire
- Autorisation de soins d'urgence présumée accordée
- Contact immédiat du propriétaire

ARTICLE 8 — ÉDUCATION CANINE — MODALITÉS SPÉCIFIQUES

8.1 FORFAIT « BOARD AND TRAIN »

- 3 à 4 séances par semaine sans le propriétaire
- Remise d'une clé d'accès souhaitable pour optimisation logistique
- Transmission complète des acquis au propriétaire
- Séances de transfert incluses dans le forfait

8.2 FORFAIT « CHIOTS » (2-6 mois)

- Séances collectives ou individuelles selon besoins
- Matériel à fournir : laisse 1m50, collier plat, friandises, sacs à crottes, gamelle, eau
- Tenue adaptée obligatoire : chaussures fermées de sport
- Focus socialisation et apprentissages de base

8.3 BALADES ÉDUCATIVES

- Travail comportemental en environnement réel
- Pack walks (balades collectives) pour socialisation
- Exercices adaptés au niveau du chien

ARTICLE 9 — COACHING HUMAIN

9.1 ACCOMPAGNEMENT TYPOLOGIQUE

- Analyse MBTI et/ou Ennéagramme par technicienne certifiée en Ennéagramme, en cours de certification praticienne
- Adaptation de l'éducation canine au profil du maître
- Approche personnalisée et confidentielle

9.2 ACCOMPAGNEMENT PHOBIES ET DEUIL

- Protocoles spécialisés selon l'âge (enfant/adulte)
- Respect du rythme individuel
- Accompagnement bienveillant et professionnel

ARTICLE 10 — OBLIGATIONS DU CLIENT

10.1 INFORMATIONS OBLIGATOIRES

Le Client doit fournir de manière exhaustive et sincère :

- Historique complet du chien (acquisition, âge, conditions)
- Composition du foyer (humains et animaux)
- Problèmes de santé et comportementaux connus
- Allergies et restrictions alimentaires de l'animal (friandises distribuées en daycare) : à défaut de signalement, le Prestataire ne peut être tenu responsable d'une réaction
- Mise à jour immédiate de tout changement

10.2 SÉCURITÉ ET SUIVI

- Respect strict des consignes données
- Application des exercices à domicile
- Port d'une tenue adaptée et sécurisée
- Animal identifié (puce/tatouage) et assuré en RC

10.3 MATÉRIEL ET PRÉPARATION

- Fourniture du matériel demandé selon les séances
- Présentation de l'animal en bon état de santé
- Respect des horaires et points de rendez-vous

ARTICLE 11 — RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES

11.1 RESPONSABILITÉ DU PRESTATAIRE

- SETH SARL est soumise à une obligation de moyens, non de résultats

- Assurance professionnelle couvrant les activités déclarées
- Responsabilité limitée aux dommages directs prouvés

11.2 RESPONSABILITÉ DU CLIENT

- Assurance Responsabilité Civile obligatoire couvrant l'animal
- Responsabilité exclusive des décisions concernant la poursuite des séances
- Prise en charge des frais vétérinaires de son animal (hors partage prévu à l'article 7.4)

11.3 EXCLUSIONS DE RESPONSABILITÉ

SETH SARL ne peut être tenue responsable :

- Des accidents dus au non-respect des consignes
- Des dommages causés par l'animal à des tiers
- Des réactions allergiques ou pathologies préexistantes
- Des vols ou pertes d'objets personnels

ARTICLE 12 — PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

12.1 MÉTHODES ET CONTENUS

- Toutes les méthodes, supports et contenus pédagogiques demeurent la propriété exclusive de SETH SARL
- Reproduction, diffusion ou utilisation commerciale interdites sans autorisation écrite

12.2 DOCUMENTS REMIS

- Les rapports de séances et conseils sont destinés à l'usage personnel du Client
- Toute divulgation ou utilisation à des fins commerciales est prohibée

ARTICLE 13 — DONNÉES PERSONNELLES ET CONFIDENTIALITÉ

13.1 TRAITEMENT DES DONNÉES

Conformément au RGPD et aux lois applicables :

- Finalité : exécution des prestations, suivi client, obligations légales
- Base légale : exécution du contrat et intérêt légitime
- Durée de conservation : 3 ans après fin de relation commerciale
- Destinataires : personnel de SETH SARL, sous-traitants (chauffeurs), vétérinaires si nécessaire

13.2 DROITS DU CLIENT

Le Client dispose des droits :

- D'accès, rectification, suppression de ses données
- De portabilité et limitation du traitement
- D'opposition au traitement pour motifs légitimes
- De réclamation auprès de la CNIL

Contact données personnelles : sethdonskoff@gmail.com

ARTICLE 14 — AUTORISATION D'IMAGE

14.1 CAPTATION D'IMAGES

Le Client autorise SETH SARL à photographier/filmer les séances pour :

- Preuves de bonne exécution du service
- Documentation pédagogique interne
- Communication promotionnelle (réseaux sociaux, site web)

14.2 OPPOSITION

Le Client peut s'opposer par écrit à l'utilisation promotionnelle de ces images sans remettre en cause l'utilisation à des fins de preuves.

Réseaux concernés : Facebook, Instagram, TikTok, Threads, Bluesky, site internet.

ARTICLE 15 — RÉSILIATION

15.1 RÉSILIATION PAR LE CLIENT

- Daycare (formules mensuelles) : résiliation par écrit (Messenger ou email) avant le 1er du mois suivant. Toute mensualité entamée est due, la place étant réservée
- Autres prestations : résiliation libre moyennant respect des délais d'annulation (article 5)
- Aucun remboursement sauf cas prévus à l'article 5.2

15.2 RÉSILIATION PAR LE PRESTATAIRE

Résiliation immédiate possible en cas de :

- Non-paiement après mise en demeure restée infructueuse
- Non-respect grave des présentes CGV
- Comportement dangereux ou irrespectueux du Client
- Agressivité répétée de l'animal malgré accompagnement

Modalités : notification par email ou courrier recommandé, remboursement au prorata des séances non effectuées sauf résiliation pour faute du Client.

ARTICLE 16 — DISPOSITIONS DIVERSES

16.1 FORCE MAJEURE

Les parties sont libérées de leurs obligations en cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code Civil.

16.2 NULLITÉ PARTIELLE

Si une clause s'avérait nulle, les autres dispositions resteraient applicables.

16.3 MODIFICATION DES CGV

SETH SARL se réserve le droit de modifier les présentes CGV. Les nouvelles conditions s'appliqueront aux commandes postérieures à leur publication.

16.4 COMMUNICATION

Toute communication officielle s'effectue :

- Via Messenger pour les échanges courants
- Par email pour les documents contractuels
- Par courrier recommandé pour les mises en demeure

ARTICLE 17 — DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION

17.1 DROIT APPLICABLE

Les présentes CGV sont soumises au droit français applicable en Nouvelle-Calédonie.

17.2 RÈGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut, compétence exclusive est attribuée aux tribunaux de Nouméa.

ARTICLE 18 — ENTRÉE EN VIGUEUR

Les présentes Conditions Générales de Vente entrent en vigueur à compter de leur acceptation par le Client et s'appliquent à toutes les commandes postérieures.

Date d'entrée en vigueur : 7 juillet 2026

SETH SARL — Claude DONSKOFF

Élevage • Coaching • Daycare — « Une empreinte dans votre vie »

Messenger : Les Seth Doggy Daycare — sethdonskoff@gmail.com

Païta, Nouvelle-Calédonie — www.lessethnc.com

Version 3.0 — Juillet 2026